

Campagne vitesse

**Changeons**

**avril 2003**

---

## Sommaire

---

- I - « Il n'y a jamais de bonnes raisons de transgresser les règles » p. 3
- II- « Même pour les meilleures raisons du monde,  
on n'a jamais raison de rouler vite » p. 5
- III- La vitesse inadaptée, présente dans un accident mortel sur deux p. 8
- IV- La vitesse, un enjeu de Sécurité routière p. 11
- V- Une action de terrain pour sensibiliser les grands rouleurs p. 13

### Annexes :

- Fiche technique spot TV
- Fiche technique spots radio
- Fiche technique affichage
- Scripts des spots radio
- Sommaire des modules « Les grands rouleurs ont la parole »

- I -

## « Il n'y a jamais de bonnes raisons de transgresser les règles »

*Après plus de neuf mois d'inscription de la lutte contre l'insécurité routière comme l'une des priorités du gouvernement, les routes de France deviennent moins meurtrières. Mais ces résultats tangibles, s'ils sont encourageants, ne doivent pas permettre un relâchement de la mobilisation. L'opinion publique a pris conscience des dangers de la route. Pour autant, chaque usager n'a pas encore modifié son comportement. En lançant une nouvelle campagne sur la vitesse, la Sécurité routière souhaite montrer que la réprobation collective de l'insécurité routière ne suffit pas : chacun doit l'intégrer dans son comportement car « il n'y a jamais de bonnes raisons de transgresser les règles ».*

Depuis que le Président de la République a fait de la Sécurité routière l'un des trois grands chantiers de son quinquennat le 14 juillet dernier, le gouvernement a lancé un programme d'actions pour rendre les routes de France plus sûres : projet de loi contre la violence routière, nouveaux décrets, comités interministériels de sécurité routière trimestriels réunissant les ministres les plus impliqués, contribuent à améliorer la sécurité des routes françaises.

Cette volonté affichée du gouvernement, la mobilisation des médias qui ont consacré davantage de sujets au fléau de l'insécurité routière et un nouveau comportement des conducteurs se traduisent par une amélioration de la sécurité sur les routes françaises. Les bilans d'accidentologie publiés tous les mois montrent une nette amélioration. Par rapport à l'année 2002, la baisse du nombre de tués, amorcée en juin, s'est accélérée au mois de décembre (- 28,7 %) et a continué en janvier (- 33,3 %) et en février (- 35,8 %). Le mois de mars poursuit cette tendance avec une baisse de -28,5 %.

### **Réduire l'écart entre bonne conscience collective et mauvaise foi individuelle**

Les tendances récentes en matière d'accidentologie sont donc véritablement encourageantes. Une telle diminution des victimes de la route n'a pas eu lieu depuis plus de vingt ans. Mais ces résultats tangibles, fruits d'efforts indéniables, doivent maintenant s'inscrire dans la durée.

Parce que ces résultats demeurent fragiles et que le nombre d'accidents et de tués est encore trop important, la Sécurité routière poursuit son action et met l'accent sur le levier le plus efficace pour réduire les accidents de la route : le comportement individuel. Si l'insécurité routière est aujourd'hui reconnue par tous comme étant un problème de société, elle doit désormais devenir l'affaire de chacun, de « Monsieur et Madame Tout le monde ». Dans ce cadre, la communication mise en œuvre répond à un impératif : réduire l'écart entre bonne conscience collective et mauvaise foi individuelle.

## Sécurité routière

En effet, chacun se réfugie facilement derrière un alibi « si je roulais un peu trop vite, c'est que j'étais en retard pour récupérer mon enfant à l'école », « j'attendais un appel urgent, je ne pouvais pas ne pas décrocher mon téléphone au volant... ». Or aucune raison ne justifie de mettre en danger sa vie et celle des autres.

Aussi, après avoir démontré que les règles de conduite ont une légitimité scientifique incontestable, la Sécurité routière peut ainsi réaffirmer qu' « il n'y a jamais de bonne raison de transgresser les règles ».

### **« Changeons », pour que les routes soient définitivement plus sûres**

Pour marquer la nécessité d'un changement durable dans le comportement de chacun, la Sécurité routière modifie également sa signature, sa manière de s'adresser au grand public. En adoptant la signature « Changeons », plus simple, plus mémorable et plus universelle, la Sécurité routière s'implique, autant qu'elle implique chacun, dans la lutte contre l'insécurité routière.

En effet, si individuellement les usagers ne modifient pas leur comportement, la route continuera d'être meurtrière pour tous. Conducteurs, passagers, piétons, cyclistes... chacun doit changer son regard, son comportement.

---

- II -

## « Même pour les meilleures raisons du monde, on n'a jamais raison de rouler vite »

---

*Une grande majorité de Français a bien conscience que la vitesse inadaptée est l'une des causes majeures de l'insécurité routière, et pourtant la vitesse demeure la première cause de mortalité sur les routes. En 2002, la part des voitures de tourisme dépassant la vitesse autorisée est de 59,5%. Ce chiffre semble accrédi-ter l'idée que si chacun s'entend pour dire que la vitesse est dangereuse, tout le monde n'en tire pas les enseignements au niveau de son comportement sur la route. Pour persuader les conducteurs de respecter les limitations de vitesse, la Sécurité routière lance une nouvelle campagne pour montrer que « même pour les meilleures raisons du monde, on n'a jamais raison de rouler vite ».*

***Télévision, radio et affichage, la combinaison de trois moyens pour lutter contre le principal risque de la route qu'est la vitesse inadaptée.***

La Sécurité routière a décidé de concentrer les moyens de sensibilisation en lançant une campagne qui se décline en télévision, radio et affichage. Avec un tel dispositif, l'impact de la campagne est optimisé pour toucher chacun des Français, toutes générations de conducteurs et d'usagers confondues.

***Il est toujours dérisoire de risquer sa vie pour gagner quelques secondes.***

Quel que soit le moyen utilisé, la campagne veut montrer l'absurdité des petits écarts de vitesse au regard des conséquences dramatiques qui peuvent en découler. Chacun invoque toujours une « bonne » raison pour avoir dépassé les limitations de vitesse : « retard pour aller récupérer son enfant à l'école », « retard pour une réunion importante », « la route était dégagée et il n'y avait personne »... Mais aucun de ces arguments n'est jamais justifié, un élément peut surgir et nous mettre en péril car, roulant trop vite, nous ne disposons plus du temps et de la distance nécessaires pour éviter le choc.

**Le spot télévisé** met en scène un couple en voiture. Ils sont visiblement en retard puisque la femme demande s'ils seront à l'heure. L'homme est confiant, il accélère, le compteur de vitesse oscille entre 60 et 70 km/h. Alors qu'ils s'engagent dans un carrefour, une voiture arrive sur leur droite. Malgré un grand coup de frein, ils ne peuvent l'éviter. Mais juste avant le choc, la voiture lancée à pleine vitesse se fige complètement dans son mouvement, ainsi que ses passagers. Penchés en avant et bloqués dans leur ceinture, ils se regardent interloqués. Autour d'eux, tout est immobile, statique.

Une voix très calme s'adresse alors au couple :

- « Vous avez gagné 5 secondes. C'est le moment d'en profiter... ».

Des notes de piano se font entendre. Le décompte commence.

## Sécurité routière

Le couple surpris s'interroge :

- « On a gagné quoi ? »

Tout se remet brusquement en mouvement. Leur voiture percute violemment l'autre voiture.

La voix off revient alors sur cette vérité qui devrait nous faire comprendre qu'il ne sert à rien de rouler plus vite au vu du risque que l'on prend et du peu de temps gagné.

**« En dépassant les limitations de vitesse, au mieux vous gagnez quelques secondes »**

Le conducteur roulait « un peu » au dessus des limites de vitesse autorisées, son compteur oscillant entre 60 et 70 km/h. Mais ce dépassement est de trop, il va vraisemblablement lui coûter la vie ainsi que celle de sa compagne et des passagers de l'autre véhicule percuté. Or, s'ils étaient arrivés à bon port, ils auraient gagné quelques secondes pour avoir roulé plus vite. En matérialisant ces quelques secondes gagnées par un temps suspendu, le film montre à quel point il est dérisoire de tenter de gagner si peu de temps quand on risque de perdre la vie et celle des autres.

**Les deux spots radio** restituent le témoignage d'amis qui reviennent sur la cause de la mort d'un proche : celle d'avoir roulé trop vite pour une mauvaise raison et de ne pas avoir pu éviter l'accident qui leur a coûté la vie.

- Un homme parle de Sophie qui a eu un accident pour avoir roulé à 150 km/h sur l'autoroute, sous prétexte d'avoir une réunion qui ne pouvait pas attendre.
- Une femme parle de Marc qui laisse derrière lui sa famille pour être entré en ville à 65 km/h au lieu du 50 réglementaire. Cet excès de vitesse, qui peut être considéré par certains comme dérisoire, lui a coûté la vie pour être à l'heure au cinéma !

L'auditeur imagine facilement que ces témoignages interviennent au moment de l'enterrement des deux victimes. Les raisons qui ont motivé les excès de vitesse paraissent bien dérisoires face au vide laissé.

**Les deux affiches de la campagne** représentent l'absence, le décès qui surgit dans la vie quotidienne.

- Le premier visuel représente un enfant qui tient un livre en marbre en lieu et place d'un livre d'histoires. Le livre en marbre porte les inscriptions « A mon papa. Toujours et à jamais, mes pensées s'élèveront vers toi ». Face à l'affiche, on devine que le père de l'enfant est décédé. Il a conduit trop vite pour pouvoir embrasser son bébé et il a eu un accident qui lui a coûté la vie. L'affiche montre ainsi que même un motif aussi louable que celui de vouloir embrasser son enfant, n'est pas justifié au regard des conséquences qu'il peut avoir. C'est cette vérité que l'affiche veut pointer du doigt avec le slogan : **« Etre à l'heure pour dire bonsoir justifie t'il un excès de vitesse ? »**.
- Le second visuel représente un jeune homme avec un bouquet de fleurs en marbre à la main. Là encore, c'est l'irruption de l'absence, du décès d'un être aimé. Le jeune homme ne pourra plus jamais offrir de fleurs fraîchement cueillies à son amie Nathalie, elle a eu un accident fatal alors qu'elle conduisait trop vite pour le rejoindre. Le slogan de l'affiche **« Un rendez-vous amoureux vaut-il un excès de vitesse ? »** affirme une nouvelle fois que rien ne justifie de rouler trop vite.

Ces affiches seront visibles sur l'ensemble du territoire à partir de la troisième semaine d'avril et du 29 avril au 5 mai sur le périphérique parisien. Elles sont mises à disposition des

## Sécurité routière

collectivités locales et de l'ensemble du réseau local de la Sécurité routière. Ainsi dans de nombreuses villes de France, les messages radio et télévision trouveront un écho auprès des usagers découvrant les affiches en situation de conduite.

---

- III -

## La vitesse inadaptée, présente dans un accident mortel sur deux

---

*La vitesse est la première cause de mortalité sur les routes, devant l'alcool. Elle intervient comme facteur principal ou aggravant dans un accident mortel sur deux. Depuis plus de vingt-cinq ans, les chercheurs n'ont cessé de démontrer les risques liés à la vitesse, mais les vitesses limites continuent d'être dépassées.*

### **La vitesse, premier facteur de risque...**

Dans la moitié des accidents mortels le facteur vitesse intervient, pour moitié des cas la vitesse était excessive, pour l'autre moitié elle était inappropriée. **La vitesse peut être un facteur déclenchant. Elle est toujours un facteur aggravant des accidents de la route.** D'une manière générale, sur les itinéraires où la vitesse pratiquée est la plus élevée, la gravité des accidents est la plus forte et les dommages corporels les plus importants.

Deux affirmations traduisent les risques engendrés par la vitesse :

*Plus la vitesse augmente, plus le risque d'accident est important.*

*Plus la vitesse augmente, plus la gravité de l'accident est importante.*

La Sécurité routière sensibilise constamment les conducteurs aux dangers de la vitesse mais certaines idées fausses subsistent. Dans une société moderne où « la vitesse est considérée comme une valeur génératrice de productivité, un instrument de mobilité et une composante essentielle de la gestion du temps »\*, il n'est pas évident de la considérer comme un véritable danger sur la route.

Or toutes les études montrent qu'une diminution de 10 % des vitesses moyennes entraîne une baisse de 40 % des accidents mortels (Source : INRETS). Une réduction des vitesses limites entraîne en effet une baisse des vitesses moyennes, un écart moindre entre les vitesses adoptées par les usagers, un écrêtement des vitesses les plus élevées et, mécaniquement, l'insécurité routière baisse. Du fait de la spécificité de la circulation routière, les routes sont plus sûres quand les usagers roulent à des vitesses plus homogènes, sans grand écart entre eux. Chaque usager participe à un flux de circulation qui n'est comparable à aucun autre. Train, bateau, avion et même sous marins circulent sur rail, en couloir, en tube mais les différents usagers qui participent à la circulation routière se rattrapent, se dépassent, se rabattent, se croisent...et parfois se heurtent. **Plus l'hétérogénéité des vitesses est grande, plus les situations de conflit potentiel et la probabilité d'accident sont importantes. C'est pourquoi les mesures qui réduisent ces écarts augmentent la sécurité. Il s'agit des limites générales de vitesse.**

\* Yves Page, les cahiers de l'Observatoire national Interministériel de la sécurité routière. Etudes et évaluations (1994)

### **... pour des gains dérisoires**

Paradoxalement, le fait de rouler vite, de dépasser les limites autorisées ne fait pas gagner beaucoup plus de temps. Qui s'étonnera de retrouver devant soi à un feu rouge, une voiture ou une moto qui l'aura doublé quelques kilomètres plus tôt ? Sur autoroute, le constat est le même. Sur 100 km parcourus à 150 km/h au lieu de 130, un conducteur ne gagne que six minutes. Six minutes pour lesquelles il aura mis sa vie et celle des autres en danger !

### **La vitesse : quand faits et dires ne se rejoignent pas**

Un sondage IFOP réalisé en février 1998 indiquait que 80% des Français étaient convaincus qu'une lutte plus rigoureuse contre les grands excès de vitesse pouvait permettre de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route de façon importante ou très importante.

En 2001, un nouveau sondage réalisé auprès des Français par la Sécurité routière, l'Ifop et France Inter révélait que plus de deux personnes sur trois estimaient grave de rouler à 65 km/h en ville (68%) et à 110 km/h sur une route départementale ou nationale (65%). Ce même sondage révélait également que 59% des interviewés estimaient grave de rouler à 150 km/h sur autoroute.

Malgré ces déclarations, les Français continuent de ne pas respecter les limitations de vitesse. En 2002, sur l'ensemble du réseau, 59,5 % des voitures de tourisme, 75,7 % des motos et 65,8 % des poids lourds ont dépassé les limitations de vitesse.

Ces éléments montrent à quel point la réprobation sociale de la vitesse ne s'accompagne pas forcément d'une interdiction de transgression au niveau individuel. C'est sur cette dichotomie que la communication de la Sécurité routière veut agir. En montrant à Monsieur et Madame Tout le monde qu'« il n'y a jamais de bonnes raisons de transgresser les règles », que « même pour les meilleures raisons du monde, on n'a jamais raison de rouler vite », la Sécurité routière poursuit l'objectif de faire changer les comportements individuels.

### **Répartition des dépassements de vitesse par catégorie d'usager en 2002\***

	Voitures de tourisme	Motos	Poids lourds	Tous véhicules
Part des véhicules dépassant la vitesse autorisée	59,5 %	75,7 %	65,8 %	59,9 %
Part des véhicules dépassant la vitesse autorisée de plus de 10 km/h	34,2 %	56,5 %	34,4 %	34,1 %
Parmi les véhicules en excès de vitesse, part de ceux roulant à plus de 150 km/h	3,4 %	9,0 %	-	2,6 %

\* Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière.

### ***Les limites du corps humain.***

**La vitesse diminue le champ visuel.** A l'arrêt, notre champ visuel est de 180°, il n'est plus que de 90° à 100 km/h, de 30° à 130 km/h et se réduit à un couloir étroit à des vitesses proches de 180 km/h.

**La vitesse augmente le nombre d'images transmises au cerveau.** Il faut au minimum une seconde au conducteur vigilant pour que l'information parvienne à son cerveau et qu'il commence à réagir, freiner ou manœuvrer pour éviter l'obstacle. Or, en une seconde, à 50 km/h, une voiture parcourt 14 m. A 130 km/h, c'est 36 mètres. 36 mètres avant d'avoir seulement commencé à freiner !

**La vitesse fatigue le conducteur.** Ce n'est pas une vitesse modérée qui endort mais une conduite rapide. La vitesse oblige le conducteur à adapter en permanence sa vision et induit un stress important qui entraîne de la fatigue et une perte de vigilance, deux facteurs essentiels d'accident.

### ***Les limites de la technique.***

**Même parfaitement protégé, le corps humain est soumis, en cas de choc à grande vitesse, à une décélération insupportable.** Les organes internes subissent, eux aussi, le choc. A grande vitesse, ils sont pulvérisés par l'énergie cinétique libérée. Malgré d'importants progrès réalisés en matière de sécurité par les constructeurs, les équipements de sécurité (systèmes de freinage, ceinture, airbag avant ou latéral, systèmes de retenue pour les enfants, appuie-tête, habitacle renforcé...) ne sont plus efficaces pour protéger les occupants d'un véhicule en cas de chocs survenus au-delà de 50 ou 55 km/h, selon les normes.

**La distance d'arrêt est d'autant plus grande que le véhicule est lourd et que sa vitesse est élevée.** Ainsi, sur route sèche, à 50 km/h, il faut 28 mètres pour s'arrêter. Il en faut 129 à 130 km/h.

L'**ABS** permet de conserver sa direction, même en cas de freinage brusque, mais **ne permet pas de réduire la distance de freinage.**

Dans une courbe, lorsque la vitesse est multipliée par 2, la force centrifuge, elle, est multipliée par 4. C'est cette loi physique qui explique qu'il suffise souvent de **quelques kilomètres/heure de trop pour qu'un véhicule fasse une sortie de route dans un virage.**

**Les aménagements** des réseaux routiers ont été conçus en fonction des règles de conduite. Ils **jouent donc leur rôle en matière de sécurité si les usagers pratiquent les vitesses réglementaires.** L'infrastructure routière ne peut que pallier certaines erreurs de conduite. Le tracé, la visibilité et la signalisation des routes et autoroutes sont conçues pour ces vitesses limite. Au delà, la sécurité ne répond plus aux normes fixées au départ.

- IV -  
**La vitesse,  
un enjeu de Sécurité routière**

---

***Parce que la vitesse demeure une des premières causes de mortalité sur les routes, le gouvernement met en place des outils et mobilise des experts pour poursuivre la lutte contre le non respect des limitations de vitesse.***

***Mieux connaître les comportements : l'Observatoire des vitesses.***

L'Observatoire national interministériel de sécurité routière (ONISR) réalise depuis plusieurs années des mesures de la vitesse indépendamment des forces de l'ordre.

Ces mesures étaient jusqu'à présent publiées seulement une fois par an dans le bilan annuel de la Sécurité routière. Dorénavant, l'ONISR publie 3 fois par an un *Observatoire des vitesses*. Ainsi, les mesures seront plus régulières et permettront d'analyser plus précisément l'évolution des pratiques et des comportements.

De plus l'*Observatoire des vitesses* comporte une nouveauté la **mesure du respect des interdistances**. Ces mesures font suite aux dispositions prises fin 2001 pour préciser dans le code de la route la notion de distance de sécurité en fixant celle-ci à la distance parcourue en deux secondes. Les premiers résultats publiés montrent l'importance du non respect de cette distance de sécurité puisqu'en circulation dense près de 60 % des véhicules ne la respectent pas.

Enfin, l' *Observatoire des vitesses* donnera mois par mois l'activité de contrôle par les forces de l'ordre du respect des limitations de vitesse.

***Une rubrique internet pour tout savoir sur la vitesse.***

Dans un souci de diffusion d'information au plus grand nombre, la Sécurité routière enrichit son site internet et crée une rubrique dédiée entièrement à la vitesse. Avec un graphisme dynamique et événementiel, elle sera en ligne à partir du 25 avril 2004, pour une durée illimitée. A partir du 25 avril et pendant toute la durée de la campagne média, elle créera l'événement sur le site [www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr](http://www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr) avec un appel en homepage titré "La vitesse, connaître ses effets et ses risques".

Dans la continuité de la campagne publicitaire, cette nouvelle rubrique donne toutes les informations sur le risque de la vitesse et fait la chasse aux idées reçues. Pour cela, plusieurs rubriques :

- "tout savoir" : présente les effets et risques de la vitesse : les limitations de vitesse, les règles essentielles de sécurité, les effets de la vitesse sur le conducteur et le véhicule, les sanctions, avec des animations et des illustrations pédagogiques ;
- le "quiz" : en 10 questions-réponses, il permet de tester ses connaissances sur la vitesse et de répondre aux arguments communément avancés ;
- "crash test" : photos et video de crash test à l'appui, cette rubrique montre les effets mécaniques et biologiques d'un choc à différentes vitesses et dans différentes situations ;

## Sécurité routière

- "campagnes" : reprend les créations de la campagne vitesse et offre la possibilité de les télécharger ;
- "liens utiles et partenaires" : indique les liens des partenaires engagés aux côtés de la Sécurité routière dans cette démarche web.

Mappy et Viamichelin, leaders sur le secteur du service en ligne pour les déplacements en France et en Europe, ont choisi de s'associer à la Sécurité routière pour rendre ces informations accessibles au plus grand nombre. Leurs sites [www.mappy.com](http://www.mappy.com) et [www.miachelin.com](http://www.miachelin.com), diffuseront très prochainement le contenu de la rubrique vitesse pour répondre à la demande d'infos et de conseils pratiques sécurité routière des internautes. C'est une démarche de long terme qui est mise en oeuvre, avec une montée en puissance du dispositif et une pérennisation du partenariat. Objectif : offrir l'information aux internautes lorsqu'ils sont le plus réceptifs, lorsqu'ils élaborent leur itinéraire, recherchent un plan, une carte routière, conçoivent leur trajet, consultent les informations touristiques et culturelles d'une destination, etc.

Par ailleurs, on retrouvera un lien vers la rubrique vitesse sur les sites [www.bisonfute.equipement.gouv.fr](http://www.bisonfute.equipement.gouv.fr), le site trafic du Ministère de l'Équipement, et sur [www.autoroutes.fr](http://www.autoroutes.fr), le site portail des sociétés d'autoroutes.

### ***Nouveau projet de loi, une meilleure sanction des récidivistes.***

Avec la loi du 18 juin 1999, la récidive de grand excès de vitesse est devenue un délit puni de trois mois d'emprisonnement, 3 750 euros d'amende, une suspension du permis d'une durée maximale de trois ans et un retrait de 6 points.

L'actuel projet de loi cible plus particulièrement les récidivistes : le délai de récidive va passer de un an à trois ans. Le projet de loi contre la violence routière prévoit également des sanctions aggravées en cas d'accident mortel ou corporel dû à une faute d'imprudence avec circonstance aggravante : le grand excès de vitesse en fait partie. Dans ces situations, les peines peuvent être portées à sept ans d'emprisonnement en cas d'homicide involontaire et à cinq ans en cas de blessures involontaires.

Attention, circuler trop lentement est aussi une infraction !

Sauf raison valable, les véhicules ne doivent pas circuler à une vitesse anormalement réduite. Par temps sec et avec une visibilité normale, les conducteurs qui circulent sur la voie gauche d'une route à plusieurs voies doivent circuler à 80 km/h minimum.

### Tableau récapitulatif

Excès de vitesse	Amende forfaitaire	Retrait de points
Moins de 20 km/h au-dessus de la vitesse autorisée	Amende de 135 euros* et retrait d'un point sur le permis de conduire.	1 point
20 à 30 km/h au-dessus de la vitesse autorisée	Dans tous les cas : Pas de suspension de permis de conduire.	2 points
30 à 40 km/h au-dessus de la vitesse autorisée	<b>(*90 euros si l'amende est payée dans les sept jours, 375 euros au-delà de trente jours).</b>	3 points
40 à 50 km/h au-dessus de la vitesse autorisée	Amende pouvant aller jusqu'à 750 euros & suspension du permis pour une durée maximale de 3 ans.	4 points
50 km/h et plus au-dessus de la vitesse autorisée (Grand excès de vitesse)	Amende pouvant aller jusqu'à 1 500 euros & suspension du permis pour une durée maximale de 3 ans.	4 points

- V -

## Une action de terrain pour sensibiliser les grands rouleurs

*La Sécurité routière, l'Association des Sociétés Françaises d'Autoroute (ASFA) et les entreprises BP et 3M se mobilisent pour la sécurité des grands rouleurs. Chauffeurs de poids-lourds, représentants de commerces et autres professionnels parcourent chaque année des dizaines de milliers de km. Mais ont-ils toujours en tête les règles de sécurité routière ? Et si oui, les appliquent-ils ?*

***Quand l'habitude peut faire oublier certaines règles de sécurité.***

Ils connaissent leur itinéraire, ils ont l'habitude de la route, ils sont des conducteurs expérimentés, ils ont des contraintes spécifiques liées à leur exercice professionnel ou encore ils ont hâte de rentrer chez eux... telles sont les raisons que les grands rouleurs invoquent parfois pour ne pas respecter les limitations de vitesse. Or pour eux aussi, « il n'y a jamais de bonne raison de transgresser la règle », et le risque routier ne les épargne pas.

C'est pourquoi, la Sécurité routière, l'ASFA qui regroupe les sociétés d'autoroute – Aréa, ASF, CCI Havre, Cofiroute, Escota, SANEF, SAPN, SAPRR, SFRTFR, SMTPC –, BP et 3M, et ont décidé de se mobiliser pour rappeler aux habitués de l'autoroute les règles et consignes de sécurité qui sont là pour les protéger.

**« Les grands rouleurs ont la parole sur 107.7 »**

De mi-avril à fin juin, les radios d'autoroute – Trafic FM, Autoroute FM, Autoroute info, 107.7 FM et Radio Trafic – diffuseront des messages spécialement conçus pour les habitués de la route dans le cadre d'une opération spéciale « grands rouleurs ».

Ces derniers pourront ainsi entendre à l'antenne des confrères interrogés sur leurs pratiques de conduite. Chaque témoignage sera ensuite analysé par un expert identifiant les risques pris, les conséquences parfois dramatiques qu'ils peuvent engendrer, revenant sur les règles élémentaires de sécurité routière... Représentants de fédérations professionnels, professionnels des secours, professionnels de la sécurité sur autoroute, médecins... se succéderont ainsi sur 107.7 pour balayer les mauvais prétextes du non-respect de la règle. **Parce que la vitesse est le premier facteur d'accident**, ce thème sera évidemment largement traité dans les reportages diffusés parfois plusieurs par jour.

Pour soutenir cette opération, 500 000 dépliants donnant rendez-vous sur l'antenne et rappelant les principaux conseils pratiques à ne pas oublier pour rouler en toute sécurité (fatigue, alcool, vigilance, vitesse, distances de sécurité, sécurisation en cas de panne...) seront diffusés via les sociétés d'autoroute partenaires et les stations BP du réseau autoroutier.

Ainsi, ce sont des milliers de grands rouleurs qui seront sensibilisés pendant près de 3 mois aux règles du bien conduire sur autoroute.

**FICHE TECHNIQUE SPOT TELEVISE**

Titre	Le temps suspendu
Agence	Lowe Alice / Stratéus
Annonceur	Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR)
Date de diffusion et Chaînes	Du 26 avril au 17 mai 2003 pour TF1, France 2, France 3, La Cinquième, Canal +, M6 Du 30 avril au 18 mai 2003 pour RFO Martinique, Réunion, Guadeloupe, Guyane et Antenne Réunion
Média	Télévision 1 x 30''
Vice Président en charge de la création	Grégoire Delacourt
Directeur de Création	Stéphane Renaudat et Claire Ravut Thomas
Directeur Artistique	Laurent Chehère
Concepteur – rédacteur	Céline Lescure
TV Producer	Barbara Vaira
Responsables annonceur	Francis Oziol, Stéphanie Dupont
Responsables agence	Eric Zajdermann, Luc Speisser, Domitille de Saint Maurice, Valérie Jacquart
Réalisateur	Laurent Chanez
Maison de Production	Irène

**FICHE TECHNIQUE SPOTS RADIO**

Titre	Discours d'enterrement
Agence	Lowe Alice / Stratéus
Annonceur	Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR)
Date de diffusion	Du 26 avril au 5 mai 2003
Média	Radio 2 x 30''
Stations	RTL, France Inter, NRJ, Les Indépendants, Fun Radio, Europe 2, RTL2, Rires et Chansons, MFM, BFM, Skyrock, radios d'autoroutes (autoroute info, autoroute FM, 107.7, Trafic Grand Sud), Freedom Réunion, RCI Martinique, RCI Guadeloupe, RFO Guyane, NRJ Réunion, Sun FM Martinique, Sun FM Guadeloupe, Nostalgie Guyane, Nostalgie Réunion
Vice Président en charge de la création	Grégoire Delacourt
Directeur de Création	Stéphane Renaudat et Claire Ravut Thomas
Directeur Artistique	François vivant
Concepteur – rédacteur	Raphaël Hehn
Responsables annonceur	Francis Oziol, Stéphanie Dupont
Responsables agence	Eric Zajdermann, Luc Speisser, Domitille de Saint Maurice, Valérie Jacquart
Réalisateur	Jean Dindinaud
Maison de Production	Chez Jean

**FICHE TECHNIQUE AFFICHAGE**

Visuels	Bébé et bouquet
Agence	Lowe Alice / Stratéus
Annonceur	Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières (DSCR)
Date de première parution ou diffusion	26 avril 2003
Média	Affichage Abribus ; 4x3 ; Affichettes 40x60
Vice Président en charge de la création	Grégoire Delacourt
Directeurs de Création	Stéphane Renaudat et Claire Ravut Thomas
Directeur Artistique	François Vivant
Concepteur – rédacteur	Raphaël Hehn
Photographe	François Vivant
Responsables annonceur	Francis Oziol, Stéphanie Dupont
Responsables agence	Eric Zajdermann, Luc Speisser, Domitille de Saint Maurice, Valérie Jacquart

**SCRIPTS SPOTS RADIO**

• **L'enterrement de Marc (30'')**

- Marc, tu nous quittes trop tôt et tu laisses derrière toi une famille éplorée. Marc, nous retenons de toi le père affectueux, le mari aimant, l'ami fidèle, mais nous préférons oublier très vite ton erreur stupide quand, pour être à l'heure au cinéma, tu es entré en ville à 65 km/h au lieu de 50, ce qui t'as empêché de freiner à temps pour éviter ce camion.

Voix Off : Même pour les meilleures raisons du monde, on n'a jamais raison de rouler vite.

Sécurité routière. Changeons.

• **L'enterrement de Sophie (30'')**

- Sophie, tu nous quittes à 35 ans. Déjà, ta joie de vivre nous manque, comme à tes enfants la tendresse que tu leur témoignais, ou à tes collègues de travail, ta bonne humeur si communicative. Mais ce que nous n'avons pas fini de regretter, c'est cette idée ridicule que tu as eue de rouler à 150 km/h sur l'autoroute, sous prétexte que tu avais une réunion qui ne pouvait pas attendre.

Voix Off : Même pour les meilleures raisons du monde, on n'a jamais raison de rouler vite.

Sécurité routière. Changeons.

**Sommaire des modules**  
**« Les grands rouleurs ont la parole »**

<b>Piste</b>	<b>Thème</b>	<b>Expert</b>
1	A 130 km/h, je m'endors	Jean-Pierre Broggi, Président du Conseil National des Forces de Ventes
2	Je suis obligé d'aller vite	Jean-Pierre Broggi, Président du Conseil National des Forces de Ventes
3	J'ai de l'expérience	Jean-Pierre Broggi, Président du Conseil National des Forces de Ventes
4	Je lis le journal à 130 km/h	Jean-Pascal Assailly, chercheur à l'INRETS Marseille
5	Je suis plus attentif quand je roule vite	Capitaine Collorig, Gendarmerie
6	Je veux rentrer plus vite chez moi	Jean-Pierre Broggi, Président du Conseil National des Forces de Ventes
7	La voiture c'est mon bureau	André Chapon, chercheur à l'INRETS Lyon
8	Le régulateur de vitesse	Benoît Bochard, Renault
9	J'adore la vitesse	Capitaine Collorig, Gendarmerie
10	Je regarde ma montre plus que mon compteur	Docteur Philip, Bordeaux
11	La nuit, la vitesse	Docteur Philip, Bordeaux
12	Il faut absolument livrer	Francis Babé, Fédération Nationale des Transports Routiers
13	Contrôle routier	Francis Babé, Fédération Nationale des Transports Routiers
14	La TV au volant	Capitaine Collorig, Gendarmerie
15	Les bricoleurs de mouchards	Francis Babé, Fédération Nationale des Transports Routiers
16	La ceinture de sécurité	Francis Babé, Fédération Nationale des Transports Routiers